

<u>Destinataires</u>:

Tous les organismes Hlm

Circulaire n°58/14 N/Réf.: MNL/FP/BM

Objet: 10 000 logements Hlm accompagnés

Paris, le 29 juillet 2014

Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Directeur,

Nous nous félicitons que le programme 10 000 logements Hlm accompagnés soit aujourd'hui bien engagé.

Le Comité de pilotage de l'appel à projets a examiné, le 9 juillet dernier, les dossiers, déposés dans le cadre de la première session et instruits conjointement par les services de la DHUP et de l'USH. Il a d'ores et déjà validé 30 projets.

Les résultats de cette première session témoignent de la mobilisation des organismes. Ils révèlent que les solutions portées par ce programme répondent à une diversité de besoins générés par des situations de précarité et d'instabilité, sociales, familiales et économiques, et que ces solutions prennent des formes différentes selon les contextes locaux, les pratiques des bailleurs et les politiques locales. Ils montrent également que le partenariat entre les bailleurs sociaux et les réseaux associatifs est solidement construit. Le Congrès HIm sera l'occasion de faire un premier bilan de ces projets.

La volonté conjointe de la Ministre du Logement et de l'Egalité des territoires et de l'USH, pour que les conditions de réussite de la mise en œuvre de ce programme soient réunies, a permis sa prise en compte par le nouveau fonds de soutien à l'innovation mis en place dans le cadre de la CGLLS. Il viendra apporter des moyens financiers complémentaires à ceux du FNAVDL.

Aussi nous vous invitons à présenter des projets pour la deuxième session 2014, de l'appel à projets, dont la date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 15 octobre prochain, comme cela a été annoncé lors de son lancement*.

Parmi les publics visés nous souhaitons attirer votre attention sur l'accueil des femmes victimes de violence que la Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a inscrit comme une priorité dans son action.

Les services de l'Etat et ceux de l'USH sont à votre disposition pour vous apporter toutes les informations nécessaires au montage de vos projets et à sa présentation au Comité de pilotage.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, le Président, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Marie-Noëlle Lienemann Ancien Ministre Vice-présidente de l'Union sociale pour l'habitat

*Le cahier des charges est joint au courrier et téléchargeable ainsi que les documents à remplir par les porteurs du projet en complément du dossier sur le centre de ressources accessible depuis le site de l'USH (www.union-habitat.org), onglet ressources, rubrique par types : circulaires USH et par thèmes dans Habitants / Accès et maintien dans le logement / Accompagnement social.